

<b>COMMUNE DE COSSE EN CHAMPAGNE</b>		<b>RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2017</b>	
Date de convocation	18 avril 2017	Date d'affichage	20 avril 2017
Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	6

L'an deux mil dix sept, le vingt sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HERBERT, Maire.  
Étaient présents : Christian HERBERT, Roland OGER,, Jean-François GARREAU, Sébastien COIGNARD, Cécile DAVID, Sonia FOURMOND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés	Jean-Jacques LISSILLOUR, Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR, Stéphane FOUCHER, Marie-Claude MORAND
Procuration de vote	Jean-Jacques LISSILLOUR donne procuration à Christian HERBERT Guillaume BELAIR donne procuration à Sébastien COIGNARD

Christian HERBERT a assuré le secrétariat de séance.

### 1) Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 30 mars 2017 à l'unanimité.

### 2) Proposition d'ajouter un point à l'ordre du jour

Le maire propose d'ajouter le projet d'acquisition ou de location d'un photocopieur en remplacement de l'existant (RICOH) à l'ordre du jour. **Le conseil municipal approuve la proposition qui est exposée au point n°8.**

### 3) Réparations nécessaires et urgentes

- Bâtiment restaurant multiservices :

La serrure trois points de la porte vitrée a dû être remplacée pour un montant de 400 €. (Devis accepté)

- École publique

La serrure (barillet) de la porte d'accès à la classe maternelle a été remplacée pour un montant de 90,50 €.

**Le conseil municipal approuve les réparations nécessaires et urgentes engagées.**

### 4) Demandes d'acquisitions de biens soumis à droit de préemption

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption sur les biens vendus sur le territoire de la commune de Cossé en Champagne, le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois à compter du 18 avril 2017 pour se prononcer sur la vente des biens indiqués ci-après :

Désignation des biens vendus sur la commune de Cossé en Champagne : Vente JOUET – BERGER - DESNOS

section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				Ha	a	Ca
B	132	L'ormeau	Terre	0	98	31
section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				Ha	a	Ca
A	293	La guionnière	Pré	0	85	96
A	294	La guionnière	Pré	1	7	25
A	305	La guionnière	Pré	1	13	40
A	671	Pour partie La guionnière. Document d'arpentage réalisé	Pré	1	28	12

### Décision du conseil municipal

Vu les articles L-211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la carte communale approuvée le 28/10/2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 mars 2015 instituant le droit de préemption,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 13 avril 2017 reçue en mairie le 18 avril 2017.

Considérant les biens immobiliers mis en vente sis section B n° 132 « L'ormeau » et section A n° 293, 294, 305 « La guionnière » et 671 pour partie « La guionnière » ;

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**De ne pas préempter les biens immobiliers sis section B n° 132 « L'ormeau » et section A n° 293, 294, 305 et 671 « La guionnière » commune de Cossé en Champagne. La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sera adressée à l'étude notariale avant le 18 juin 2017.**

#### **4) Lettre de rappel Préfecture du 11 avril 21017**

Le Préfet rappelle que la commune a bénéficié d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'opération d'aménagement de sécurité routière rue des Fours à Chaux. Ces travaux devaient débuter en 2016.

**Par lettre du 12 avril 2017, il a été porté à la connaissance du Préfet, qu'en raison d'un budget contraint d'une part, et d'une désorganisation temporaire du service administratif de la mairie d'autre part (élection du maire et arrêt maladie de la secrétaire), le conseil municipal a décidé de reporter les travaux d'aménagements routiers initialement programmés en 2016.**

#### **5) Monument en péril ordinaire**

Le calvaire implanté au niveau de l'intersection de la route départementale n° 108 (route de Viré en Champagne) et du chemin communal n° 3 (route de Thorigné) est en état de péril. Le socle du monument présente un affaissement important avec un risque d'effondrement. Il constitue une menace pour la sécurité publique. Le monument est la propriété de Madame Yvette CHAILLEU demeurant Sablé sur Sarthe.

Par lettre du 10 avril 2017, la propriétaire a été informée qu'en cas de dommages causés au préjudice des usagers de la voie publique, sa responsabilité serait engagée. Afin de prévenir tout incident ou accident, la propriétaire a été invitée de manière amiable à faire procéder aux travaux de réparation que requiert la situation.

**La propriétaire a informé la mairie que la partie menaçante du calvaire (croix) sera démontée et restituée à la commune qui en est propriétaire.**

#### **6) Signalétique – information**

Madame Valérie Bourny, exploitante du restaurant « Les loups gourmands » propose que soit modifier la signalétique des panneaux d'information implantés dans l'agglomération en remplaçant l'indication « multiservices » par « Restaurant ». Pour des raisons commerciales, cette démarche apparaît plus appropriées à la définition de son commerce.

Pour éviter une démarche onéreuse de remplacement des panneaux, Monsieur Cedric Leroy (entreprise 7 imaginable) a été sollicité pour réaliser un masque adhésif durable qui pourra être apposé sur les indications « Multiservices ». Le coût de l'opération sera pris en charge par Madame BOURNY.

**Le Conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité.**

#### **7) Soirée théâtre – concert du 30 juin 2017 (Dossier suivi par Sonia Fourmond et Stéphane Foucher)**

Suite à la programmation de la soirée spectacle du vendredi 30 juin 2017 (Concert-Théâtre), La Communauté de communes nous a proposé des affiches et flyers. Une commande a été passée.

Il est également proposé qu'un pot soit offert aux musiciens et acteurs en fin de soirée.

La représentation théâtrale sera jouée par les adultes de la troupe de l'école de musique et théâtre de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez. Le titre s'intitule: "Bienvenu à bord" , comédie burlesque en 4 actes , de maximum 1h de l'auteur Jean Pierre Martinez. Tous les droits sont pris en charge par l'école de musique.

Afin de régler les problèmes techniques (lumières son...), les clés de la salle devront être remises 2 heures avant le début du spectacle.

**Sonia Fourmond, Cécile David, Roland Oger prennent en charge, l'organisation de cette soirée.**

## **8) Acquisition ou location d'un photocopieur en remplacement de l'existant (RICOH)**

Le photocopieur installé à la mairie arrive en fin de contrat de maintenance et la machine est au bout de son potentiel après 7 ans. Il faut donc envisager son renouvellement. Plusieurs paramètres sont à prendre en considération :

- L'acquisition et le contrat de maintenance ont été souscrits conjointement par la mairie et le SIAEP,
- Le contrat d'engagement a été pris au nom du SIAEP,
- Le SIAEP n'existera plus au 01/01/2018, la compétence "eau" sera transférée à un autre organe de gestion, ce qui compliquera les démarches.
- le contrat du photocopieur arrive à son terme en mai.

### Les démarches entreprises

Le 5 avril 2017 un point a été fait avec le commercial de la société RICOH pour envisager les options possibles. De cet entretien, il ressort :

- Que maintenir le contrat de maintenance de la machine actuelle jusqu'au 01/01/2018 coûtera beaucoup plus cher compte tenu de la vétusté du photocopieur ;
- Que recourir à un contrat de location plutôt que de réaliser une acquisition définitive semble une solution mieux adaptée aux besoins de la mairie ;
- Que RICOH nous fera bénéficier des prix négociés et pratiqués dans le cadre des marchés de commandes passés par la Communauté de communes de Château-Gontier ;

### Situation du dossier

Le Président du syndicat d'eau a donné son accord sur le principe sur la démarche, sachant que c'est à lui de dénoncer le contrat actuel du photocopieur. La décision sera prise en mai par le conseil du SIAEP. Par la suite le contrat sera souscrit au nom de la commune et une participation sera demandée au SIAEP jusqu'à la fin de l'année. Par la suite la commune sera autonome.

### **Décision du conseil municipal :**

Considérant que le photocopieur installé à la mairie arrive en fin de contrat de maintenance ;  
Considérant que la machine est au bout de son potentiel après 7 ans ;  
Considérant que les modalités d'acquisition et le contrat de maintenance ont été souscrits conjointement par la mairie et le SIAEP ;  
Considérant que le contrat d'engagement a été souscrit par le président du SIAEP ;  
Considérant que le SIAEP n'existera plus au 01/01/2018, la compétence "eau" étant transférée à un autre organe de gestion (communauté de communes) ;  
Considérant que le contrat du photocopieur arrive à son terme en mai ;  
Considérant les propositions financières présentées par la société RICOH ;  
Considérant que le SIAEP participera au financement des photocopies qui lui seront nécessaires jusqu'au 31 décembre 2017.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire un contrat de location pour un nouveau photocopieur de type MP C2004 ASP pour une durée de vingt trimestres pour un coût de fonctionnement de 239,87 € par trimestre.**

**Charge le Maire de s'assurer de la résiliation du contrat de maintenance et de l'établissement de la lettre de cession de l'ancienne machine par le Président du SIAEP avant d'engager la souscription du nouveau contrat de location avec la société RICOH.**

## **9) Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les locaux accueillants les enfants (école publique).**

Rappel de la situation : En 2015, la législation imposait de recourir à des organismes agréés pour procéder à des expertises de l'air intérieur dans les lieux accueillants les enfants. Ces démarches particulièrement onéreuses avaient entraîné de nombreux recours des Maires.

La nouvelle législation : Le décret de 2015 a été modifié et impose que la surveillance de la qualité de l'air intérieur fasse l'objet de plusieurs rapports techniques. Les propriétaires et exploitants d'établissements scolaires devront donc établir **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018** :

- un rapport d'évaluation des moyens d'aération,
- faire réaliser une campagne de mesure de polluants **ou** établir un plan d'actions.

**Le maire prend en charge l'élaboration des différents rapports et diagnostics qui devront être établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les rapports seront présentés au conseil municipal dès leur achèvement et transmis à la directrice de l'école pour exécution.**

**10) Tableau de permanence élections législatives (Pour mémoire)**

	Élections législatives	
	11 juin 2017	18 juin 2017
De 08h00 à 10h30	Baudouin Mickaël Garreau Jean-François Foucher Stéphane	Baudouin Mickaël Garreau Jean-François Foucher Stéphane
De 10h30 à 13h00	Oger Roland Belair Guillaume Coignard Sébastien	Oger Roland Belair Guillaume Coignard Sébastien
De 13h00 à 15h30	Lissillour Jean-Jacques Monceaux Marie-Rose Fourmond Sonia	Lissillour Jean-Jacques Monceaux Marie-Rose Fourmond Sonia
De 15h30 à 18h00	Herbert Christian Herbert Cathy David Cécile	Herbert Christian Herbert Cathy David Cécile
Dépouillement du scrutin	Herbert Christian – David Cécile Boutier Didier -	Herbert Christian – David Cécile Boutier Didier -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.